

L'arrondissement de Saint-Laurent dispose d'une réglementation qui encadre les nouvelles constructions résidentielles ainsi que l'agrandissement des bâtiments résidentiels existants. Lors de tels travaux, il est nécessaire de s'assurer que le projet proposé respecte les dispositions en vigueur.

Il est nécessaire d'obtenir un permis auprès de l'arrondissement avant de construire ou d'agrandir tout bâtiment résidentiel.

Démarche

Pour présenter une demande de permis, le formulaire « Demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal » ou « Demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal » doit être rempli et joint aux documents requis. Ces documents doivent être soumis à la Division des permis et des inspections, située au 777, boulevard Marcel-Laurin.

Tarification

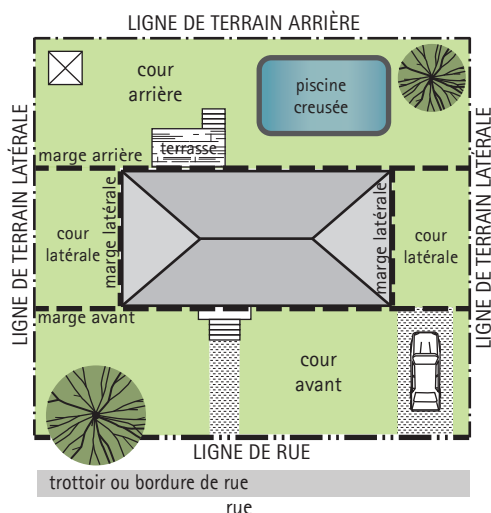
Des frais sont exigés pour le traitement de toute demande.

Aménagement du terrain (Illustration 1)

La construction ou l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel nécessite le respect des dispositions relatives au terrain sur lequel le bâtiment projeté ou existant est localisé, telles que :

- les marges avant, latérales et arrière;
- les espaces verts;
- les espaces de stationnement;
- la rétention des eaux pluviales pour les bâtiments multifamiliaux (5 logements ou plus).

Illustration 1 : Construction d'un bâtiment résidentiel



Configuration et architecture du bâtiment

Le bâtiment ou l'agrandissement projeté doit respecter le Code national du bâtiment (CNB) ainsi que les règlements municipaux, tels que le Règlement sur le zonage, le Règlement sur la régie interne des permis et des certificats, le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements encadrant la manière dont un bâtiment ou une section de bâtiment peut être construit et aménagé, en termes de :

- hauteur en mètres et en nombres d'étages;
- matériaux de revêtement extérieur;
- constructions accessoires : balcon, terrasse, marquise, clôture, etc.;
- ventilation;
- fenestration;
- sécurité;
- prévention d'incendie;
- moyens d'évacuation;
- espaces de stationnement;
- structure et fondations.

Procédure

Les constructions ou les agrandissements de bâtiments résidentiels sont assujettis à la procédure suivante :

Étape 1 : Collecte d'informations

Le requérant doit s'informer des dispositions applicables au projet auprès de la Division des permis et des inspections, soit par téléphone au 311 ou au comptoir de la division au 777, boulevard Marcel-Laurin. Les réglementations en vigueur sont aussi disponibles sur le site Internet de l'arrondissement de Saint-Laurent au lien suivant : ville.montreal.qc.ca/reglements

Si le projet soumis nécessite une démolition, consulter la fiche « Bâtiments : Démolition » pour de plus amples renseignements.

Étape 2 : Soumission des plans

Le requérant doit soumettre les plans d'architecture à la Division des permis et des inspections pour étude. Il est à noter qu'une vérification de la contribution aux fins de parc sera effectuée. Celle-ci doit être acquittée avant l'émission du permis.

Si le projet soumis est assujéti à une procédure de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), consulter la fiche « Réglementation : Plan d'implantation et d'intégration architecturale » pour la procédure détaillée.

Si le projet soumis nécessite une dérogation mineure, consulter la fiche « Réglementation : Dérogation mineure » pour de plus amples renseignements.

Étape 3 : Émission du permis

Si les plans présentés sont conformes aux règlements en vigueur, la Division des permis et des inspections procédera à l'émission du permis de construction. Elle peut en tout temps demander au requérant de fournir des plans ou des informations supplémentaires afin de compléter l'analyse du projet.



Étape 4 : Début des travaux

Le requérant doit commencer les travaux au maximum 6 mois après l'émission du permis et les terminer au maximum 12 mois après l'émission du permis. Dans le cas d'un bâtiment de 4 étages ou plus et ayant une aire de bâtiment de 600 m² ou plus, les travaux doivent être terminés 24 mois après l'émission du permis.

Étape 5 : Certificat de localisation

Le requérant doit soumettre à l'inspecteur responsable un nouveau certificat de localisation afin de valider que la construction est conforme aux plans approuvés.

Étape 6 : Inspection

L'inspecteur responsable se déplace sur les lieux afin de valider que les travaux effectués respectent les plans approuvés par la Division des permis et des inspections. Un avis d'infraction est émis dans le cas contraire.

IMPORTANT : Selon leur nature et leur ampleur, certains travaux de construction peuvent nécessiter l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public, notamment en raison de l'installation d'un conteneur, d'une chute à débris ou de la présence de matériaux sur la voie publique. Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche « Réglementation : Occupation du domaine public ».



Renseignements : 311 – ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infofiches

Cadre légal :

Règlement sur le zonage n° RCA08-08-0001

Règlement sur les tarifs n° RCA14-08-1

Règlement sur la régie interne des permis et des certificats n° RCA08-08-0003

Règlement sur les dérogations mineures n° 1054

Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements n° 03-096

Règlement sur les démolitions n° RCA03-08-0002

Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments n° 11-018

Code national du bâtiment (CNB)

Avertissement : Certaines dispositions spécifiques non citées dans ce document peuvent s'appliquer. Cette fiche a été préparée pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL

Projet non-soumis à une demande d'approbation au
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou ayant
obtenu l'approbation du Conseil d'arrondissement

Tous les champs doivent être complétés, et tous les documents requis doivent être fournis lors de la demande.
Les demandes incomplètes ne seront pas considérées. A noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES		Numéro de la demande de permis de construction (à l'usage du bureau)
1.1 EMLACEMENT DU PROJET		
Nouveau(x) numéro(s) civique(s)		Numéro(s) du/des lot(s) visé(s)

1.2 REQUÉRANT / MANDATAIRE DU PROPRIÉTAIRE

Nom de l'entreprise		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel

1.3 COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN

Nom		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel
Signature du propriétaire		
☐ J'autorise le requérant ci-haut mentionné à faire la demande de permis de construction.		

1.4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Nom		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel
Numéro RBQ	Date du début des travaux	Date prévue pour la fin des travaux

1.5 CONCEPTEUR DES PLANS - ARCHITECTE

Nom de l'entreprise		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel

		Démolition d'un bâtiment existant prévu ☐ oui ☐						
2. CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU BÂTIMENT		Nombre d'arbres coupés prévus : _____						
Résidentiel: Unifamilial ☐	Bi familial ☐	Multiplex ☐ 3 à 4 logements Nombre/log. _____	Multifamilial ☐ 5 logements ou plus Nombre/log. _____	Multifamilial de service ☐ Nombre/log. _____	Multi chambre ☐ Nombre/log. _____			
Commerce de détail ☐ Nombre/occupant _____	Industriel ☐ Nombre/occupant _____	Service ☐ Nombre/occupant _____	Bifonctionnel; Habitation / Commercial / Service / Industriel ☐ (encercler les usages prévus) Nombre/occupant _____					
Structure du bâtiment : isolée ☐ jumelée ☐ en rangée ☐								
Superficie du terrain _____ mètre carrés	Superficies brutes de plancher							
	1er étage _____ mc	2e étage _____ mc	3e étage _____ mc	4e étage _____ mc	5e étage _____ mc	1er sous-sol _____ mc	2e sous-sol _____ mc	Autre _____ mc
Espace bâti/terrain _____		Coefficient d'occupation du sol _____				Espace vert proposé _____ %		
Hauteur du bâtiment en étages _____		Hauteur du bâtiment en mètre (par rapport au niveau moyen du trottoir) _____						
Nombre de cases de stationnement requis _____ Nombre de cases intérieures proposées _____ Nombre de cases extérieures proposées _____								
Nombre d'arbres à planter _____		Nombre de cases de vélo requis _____			Nombre de cases de vélo aménagées _____			

3. COÛT DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Coût estimé des travaux _____ \$	
Le coût du permis est le montant le plus élevé. Le paiement est requis à la demande de permis de construction.	
Calcul du coût du permis selon :	
a) Coût des travaux \$ _____	X tarif applicable _____ \$ = coût du permis _____ \$
b) Superficies (mc) _____	X valeur MTL \$/mc _____ \$ = coût du permis _____ \$
c) Nombre de logements _____	X tarif applicable par logement _____ \$ = coût du permis _____ \$
COÛT DU PERMIS _____ \$	

4. SIGNATURE DU REQUÉRANT

J'atteste que les renseignements fournis sont complets et exacts. Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du permis.		
Nom du requérant	Signature	Date

5. DOCUMENTS REQUIS

A) Pour tous les types de bâtiment:

- ☐ 1 copie de la résolution du Conseil d'arrondissement attestant de l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), d'une dérogation mineure, d'un PPCMOI (projet particulier) ou d'un usage conditionnel, si applicable.
- ☐ 2 copies du projet d'implantation de l'immeuble à l'échelle, préparé par un arpenteur-géomètre.
- ☐ 2 copies des plans d'architecture indiquant:
 - Tous les plans de plancher incluant les sous-sols précisant les usages projetés par pièce et une coupe des planchers;
 - La superficie de chaque plancher;
 - Les élévations du bâtiment indiquant types de revêtements extérieurs proposés et le calcul des façades de rayonnement;
 - Le détail de la composition des murs, des planchers et du toit. Pour les toits plats ou à faibles pentes, joindre la fiche technique du fabricant indiquant que l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78.
- ☐ 2 copies d'un plan d'implantation indiquant:
 - La localisation et les dimensions du bâtiment principal, de toutes les constructions accessoires et de tous les équipements accessoires projetés sur le terrain; mobilier urbain
 - Le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, les allées de circulation, les accès et les voies véhiculaires(avec indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29 pour un espace de stationnement de 20 cases et plus), les espaces de chargement et leurs espaces de manœuvre ainsi que le nombre et l'emplacement des places de stationnement pour vélo, si requis;
 - Les niveaux géodésiques du terrain, de la rue, du premier étage et de la cour arrière;
 - La localisation des arbres existants sur la propriété visée, dans l'emprise de la ville et sur les propriétés voisines à proximité de la construction;
 - L'aménagement paysager projeté sur le terrain tels arbres à planter et leur essence, l'espace vert versus le pavage/dallage;
 - L'emplacement des bornes, des lampadaires, des poteaux électriques et des entrées charretières à proximité de la propriété.
- ☐ 1 copie de la Fiche-Bâtiment/Déclaration de conformité
(Analyse selon le Code de Construction du Québec et selon le Code de prévention incendie en vigueur).
- ☐ 1 copie des plans de structure scellés par un ingénieur, si requis.
- ☐ Si le projet nécessite une mesure différente: joindre 2 copies de la «DEMANDE DE MESURES DIFFÉRENTES » avec une copie supplémentaire des plans d'architecture.
- ☐ Si le projet a nécessité une décontamination: joindre 2 copies du rapport de décontamination.

B) Pour un nouveau bâtiment unifamiliale, bifamiliale ou multiplex:

- ☐ 2 copies du schéma de la plomberie du sous-sol selon les normes du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010).

C) Pour un nouveau bâtiment multifamilial, multifamiliale de service, industriel, commercial ou de service:

- ☐ 3 copies du plan d'aménagement paysager préparé par un architecte du paysage montrant le nombre et les essences des arbres à planter selon le calcul établi dans le règlement de zonage, le pourcentage d'espace vert proposé, l'indice de canopée des arbres à maturité (le pourcentage d'ombrage) et la localisation tous les aménagements proposés.
- ☐ 2 copies de l'étude d'ensoleillement du projet, si requis.
- ☐ Si le projet génère plus de 300 déplacements à l'heure; fournir un plan de gestion des déplacements qui démontre que le projet encourage l'utilisation du transport en commun, les transports actifs et limitent l'utilisation de l'auto en solo.
- ☐ 1 copie des plans de mécaniques scellés par un ingénieur.
- ☐ 1 copie des plans du système de protection incendie scellés par un ingénieur, si requis.

Autres demandes de permis et de certificats rattachées à la présente demande:

- ☐ Si le projet nécessite la démolition d'un bâtiment principal existant et son permis de débranchement;
Faire la demande de permis de démolition au préalable en utilisant le formulaire «DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION».
- ☐ Si le projet nécessite une opération cadastrale;
Faire la demande de permis de lotissement au préalable en utilisant le formulaire «DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT».
- ☐ Acquitter les frais de parcs, si requis.
- ☐ Si le projet nécessite un permis de décontamination;
Faire la demande de certificat pour la décontamination au préalable en utilisant le formulaire «DEMANDE DE CERTIFICAT DE DÉCONTAMINATION».
- ☐ Si le projet nécessite un certificat d'autorisation pour la coupe d'arbres:
Faire la demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres en utilisant le formulaire «DEMANDE DE CERTIFICAT D'ABATTAGE D'ARBRE(S) » et fournir un plan d'aménagement paysager indiquant l'emplacement des arbres qui seront replanter et leur essences et canopée.
- ☐ Si le projet nécessite une demande de permis de rétention, de raccordement et compteur d'eau;
Faire la demande en utilisant les formulaires de «DEMANDE DE PERMIS DE RÉTENTION» et «DEMANDE DE PERMIS DE RACCORDEMENT ET DE COMPTEUR D'EAU»
- ☐ Remplir le formulaire de demande de «CERTIFICAT D'AUTORISATION D'USAGE ET D'ATTESTATION DE L'OCCUPANT», si requis.

A noter que d'autres documents ou autorisations peuvent être demandés selon la nature du projet:

- ❖ Permis pour une ou des entrée(s) charretière(s).
- ❖ Certificat d'autorisation d'affichage.
- ❖ Certificat de non-objection émis par le greffier de la Ville de Montréal en vertu de l'Article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR
L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Projet non-soumis à une demande d'approbation au
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou ayant
obtenu l'approbation du Conseil d'arrondissement

Tous les champs doivent être complétés, et tous les documents requis doivent être fournis lors de la demande.
Les demandes incomplètes ne seront pas considérées. A noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES		Numéro de la demande de permis de construction (à l'usage du bureau)
1.1 EMBLACEMENT DU PROJET		
Numéro(s) civique(s)		Numéro du lot
Type d'agrandissement : ☐ avant ☐ latéral ☐ arrière ☐ en hauteur		

1.2 REQUÉRANT / MANDATAIRE DU PROPRIÉTAIRE

Nom de l'entreprise		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel

1.3 COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN

Nom		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel
Signature du propriétaire		
☐ J'autorise le requérant ci-haut mentionné à faire la demande de permis de construction.		

1.4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Nom		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel
Numéro RBQ	Date du début des travaux	Date prévue pour la fin des travaux

1.5 CONCEPTEUR DES PLANS - ARCHITECTE

Nom de l'entreprise		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel

2. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT					Structure du bâtiment isolée ☐ jumelée ☐ en rangée ☐			
Résidentiel: Unifamilial ☐	Bi familial ☐	Multiplex ☐ 3 à 4 logements Nombre/log. _____	Multifamilial ☐ 5 logements ou plus Nombre/log. _____	Multifamilial de service ☐ Nombre/log. _____	Multi chambre ☐ Nombre/log. _____			
Commerce de détail ☐ Nombre/occupant _____	Industriel ☐ Nombre/occupant _____	Service ☐ Nombre/occupant _____	Bifonctionnel; Habitation / Commercial / Service / Industriel ☐ (encercler les usages prévus) Nombre/occupant/logement _____					
Superficie du terrain _____ mètre carrés	Superficies brutes de plancher existantes				Superficies brutes de plancher proposées			
	SS étage _____ mc	1e étage _____ mc	2e étage _____ mc	Autre(mezz) _____ mc	SS étage _____ mc	1er étage _____ mc	2e étage _____ mc	Autre(mezz) _____ mc
Espace bâti/terrain _____	Coefficient d'occupation du sol _____		Espace vert proposé _____%		Rapport espace vert/terrain _____			
Hauteur du bâtiment en étages _____			Hauteur du bâtiment en mètre (par rapport au niveau moyen du trottoir) _____					
Nombre de cases de stationnement requis _____			Nombre de cases intérieures proposées _____			Nombre de cases extérieures proposées _____		
Nombre d'arbres à planter _____		Nombre de cases de vélo requis _____			Nombre de cases de vélo aménagées _____			

3. COÛT DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Coût estimé des travaux _____ \$	Le coût du permis est le montant le plus élevé. Le paiement est requis à la demande de permis de construction.		
Calcul du coût du permis selon :			
a) Coût des travaux \$ _____	X tarif applicable _____ \$	= coût du permis _____ \$	
b) Superficies (mc) _____	X valeur MTL \$/mc _____ \$	= coût du permis _____ \$	
c) Nombre de logements _____	X tarif applicable par logement _____ \$	= coût du permis _____ \$	COÛT DU PERMIS _____ \$

4. SIGNATURE DU REQUÉRANT

J'atteste que les renseignements fournis sont complets et exacts. Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du permis.		
Nom du requérant	Signature	Date

5. DOCUMENTS REQUIS

A) Pour tous les types de bâtiment:

- ☐ **1 copie de la résolution du Conseil d'arrondissement** attestant de l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), d'une dérogation mineure, d'un PPCMOI (projet particulier) ou d'un usage conditionnel, si applicable.
 - ☐ **2 copies du projet d'implantation de l'immeuble** à l'échelle, préparé par un arpenteur-géomètre.
 - ☐ **2 copies des plans d'architecture** indiquant:
 - Tous les plans de plancher incluant les sous-sols précisant les usages projetés par pièce et une coupe des planchers;
 - La superficie de chaque plancher;
 - Les élévations du bâtiment indiquant types de revêtements extérieurs proposés et le calcul des façades de rayonnement;
 - Le détail de la composition des murs, des planchers et du toit. Pour les toits plats ou à faibles pentes, joindre la fiche technique du fabriquant indiquant que l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78.
 - ☐ **2 copies d'un plan d'implantation** indiquant:
 - La localisation et les dimensions du bâtiment principal, de toutes les constructions accessoires et de tous les équipements accessoires projetés sur le terrain;
 - Le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, les allées de circulation, les accès et les voies véhiculaires(avec indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29 pour un espace de stationnement de 20 cases et plus), les espaces de chargement et leurs espaces de manœuvre ainsi que le nombre et l'emplacement des places de stationnement pour vélo, si requis;
 - La localisation des arbres existants sur la propriété visée, dans l'emprise de la ville et sur les propriétés voisines à proximité de la construction;
 - L'aménagement paysager projeté sur le terrain tels arbres à planter et leur essence, l'espace vert versus le pavage/dallage;
 - L'emplacement des bornes, des lampadaires, des poteaux électriques et des entrées charretières à proximité de la propriété.
 - ☐ **1 copie de la Fiche-Bâtiment/Déclaration de conformité**
(Analyse selon le Code de Construction du Québec et selon le Code de prévention incendie en vigueur).
 - ☐ **1 copie des plans de structure** scellés par un ingénieur, si requis.
 - ☐ **Si le projet nécessite une mesure différente:** joindre 2 copies de la «DEMANDE DE MESURES DIFFÉRENTES » avec une copie supplémentaire des plans d'architecture.
 - ☐ **Si le projet a nécessité une décontamination:** joindre 2 copies du rapport de décontamination.

B) Pour un bâtiment unifamiliale, bifamiliale ou multiplex;

- ☐ **2 copies du schéma de la plomberie du sous-sol** selon les normes du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), si travaux au sous-sol.

C) Pour un bâtiment multifamilial, multifamiliale de service, industriel, commercial ou de service:

- ☐ Demande de certificat d'autorisation d'aménagement paysager; 3 copies du plan d'aménagement paysager préparé par un architecte du paysage montrant le nombre et les essences des arbres à planter selon le calcul établi dans le règlement de zonage, le pourcentage d'espace vert proposé, l'indice de canopée des arbres à maturité (le pourcentage d'ombrage) et la localisation tous les aménagements proposés.
- ☐ 2 copies de l'étude d'ensoleillement du projet, si requis.
- ☐ Si le projet génère plus de 100 déplacements à l'heure; fournir un plan de gestion des déplacements qui démontre que le projet encourage l'utilisation du transport en commun, les transports actifs et limitent l'utilisation de l'auto en solo.
- ☐ 1 copie des plans de mécanique scellés par un ingénieur.
- ☐ 1 copie des plans du système de protection incendie scellés par un ingénieur, si requis.

Autres demandes de permis et de certificats rattachées à la présente demande:

- ☐ **Si le projet nécessite la démolition d'un bâtiment principal existant et son permis de débranchement;**
Faire la demande de permis de démolition au préalable en utilisant le formulaire «DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION».
- ☐ **Si le projet nécessite une opération cadastrale ;**
Faire la demande de permis de lotissement au préalable en utilisant le formulaire «DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT».
- ☐ **Acquitter** les frais de parcs, si requis.
- ☐ **Si le projet nécessite un permis de décontamination ;**
Faire la demande de certificat pour la décontamination au préalable en utilisant le formulaire «DEMANDE DE CERTIFICAT DE DÉCONTAMINATION».
- ☐ **Si le projet nécessite un certificat d'autorisation pour la coupe d'arbres ;**
Faire la demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres en utilisant le formulaire «DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRE(S)» et faire la «DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER» indiquant l'emplacement des arbres qui seront replanter et leur essences et canopée.
- ☐ **Si le projet nécessite une demande de permis de rétention, de raccordement et compteur d'eau ;**
Faire la demande en utilisant les formulaires de «DEMANDE DE PERMIS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES» et «DEMANDE DE PERMIS DE BRANCHEMENT».
- ☐ **Faire** le formulaire de demande de «CERTIFICAT D'AUTORISATION D'USAGE», si requis.

A noter que d'autres documents ou autorisations peuvent être demandés selon la nature du projet;

- ❖ Permis pour une ou des entrée(s) charretière(s).
- ❖ Certificat d'autorisation d'affichage.